



A Messieurs les Président et juges composant le
Tribunal civil de St Palais.

Le sieur Alexis Jauréguiberry, propriétaire, demeurant
à Olos-Lébas.

Apport pour avouer M. Cambot.

A l'honneur de vous exposer :

Que ses enfants : Jean Jauréguiberry, né à Olos, le
vingt Avril 1880 - Arnaud Jauréguiberry, né à Olos le vingt un
Novembre 1881 - Madeleine Jauréguiberry, née à Olos, le treize Octobre 1884 -
Marie Jauréguiberry, née à Olos, le vingt neuf Novembre 1890 - Marie
Antoinette Jauréguiberry, née à Olos, le treize juin 1893 - Clément
Jauréguiberry, né à Olos le neuf Décembre 1895 - Marguerite Urquèle
Jauréguiberry, née à Olmuriante (Province de Buenos Ayres) le vingt un
Octobre 1888 - et Grégoire Alexis Jauréguiberry né à Olmuriante (Province
de Buenos Ayres) le vingt deux juillet 1886 - dont les naissances sont
inscrites, et en ce qui concerne Marguerite Urquèle et Grégoire Alexis
Jauréguiberry transcrites sur les registres de l'état civil de la commune
d'Olos-Lébas, sont portés dans leurs actes de naissance sous le nom de
« Jauréguier » alors que leur véritable nom est « Jauréguiberry »
ainsi que cela résulte de l'acte de naissance de leur père du Trois
Septembre 1839, rectifié par jugement du Tribunal civil de St Palais,
en date du deux Décembre 1898, enregistré, et de l'extrait du dit
jugement de rectification, joints à la présente requête.

Qu'il importe à l'exposant de faire rectifier ces erreurs.

Par ces motifs l'exposant conclut à ce qu'il vous plaise nommer
le Président - Vu : 1. les extraits de naissance de ses enfants.

2. l'acte de naissance de l'exposant et la mention de rectification
de nom y contenue, faite en vertu du jugement du deux Décembre 1898
sus-indiqué ; - Et 3. de l'extrait du jugement de rectification du
deux Décembre 1898.

J. Jauréguiberry
M. Cambot
21

Ordonner la communication de la présente requête à Monsieur le Procureur de la République, et nommer un juge rapporteur pour être par le jugement qui interviendra, ordonné que les dits actes de naissance seront rectifiés en ce sens que le nom patronymique indiqué comme étant "Jaureguibert" sera remplacé par "Jaureguiberry". Ordonner que le dit jugement sera transcrit et que mention sera faite du jugement en marge des actes rectifiés conformément à la loi.

Faire défense à tous dépositaires des registres de délivrer extraits ou expéditions des dits actes sans transcrire la rectification à peine de faux déposit.

À Palais, le vingt un Décembre 1904.

L'avoué de l'exposant.

Canet

Soit communiqué à Monsieur le Procureur de la République pour sur ses conclusions et sur le rapport qui sera fait par M. Lanthion, juge, que nous commettons à cet effet, être statué ce qu'il appartiendra.

Délivré à Palais, le vingt un Décembre 1904.

Le Président du Tribunal.

Lanthion

Je m'y oppose -

À Palais vingt un décembre 1904

Le Procureur de la République

Le Procureur

Juryman

Le Tribunal

Sur le rapport fait à la présente audience par M. Lanthion, juge commissaire de la requête par M. Canet avoué.

En la requête et les pièces produites à l'appui de
l'ordonnance de soit communiqué portant commission
à M. Sauthou, jug. pour faire le rapport et les condamnations
contre le Ministère Public.

Après avoir entendu M. le Procureur de la République
en ses conclusions orales et en avoir délibéré conformément
à la loi.

Attendu que des preuves sont les rectifications sont
demandées sont constantes; qu'elles sont suffisamment
justifiées; qu'il y a lieu, par conséquent, d'accueillir
les conclusions de la requête.

Par ces motifs le Tribunal Jugant publiquement
en premier ressort. sur M. le Jug. en son rapport et le Ministère Public

ordonne que les actes ci-après: Savaient
1/ l'acte de naissance de Jean Jamygnabony ^{dressé} à Alès le
huitième Août 1880.

2/ l'acte de naissance de Armand Jamygnabony ^{dressé} à Alès le
21 Novembre 1881.

3/ l'acte de naissance de Madeleine Jamygnabony, ^{dressé}
à Alès le treize octobre 1884

4/ l'acte de naissance de Marie Jamygnabony, ^{dressé}
à Alès le vingt-neuf Novembre 1890.

5/ l'acte de naissance de Marie Antonette Jamygnabony
dressé à Alès le treize Juin 1893

6/ l'acte de ^{naissance de} Clément Jamygnabony dressé à Alès le neuf
septembre 1895

7/ l'acte de naissance de Marguerite Verstele ^{Jamygnabony} née à
Almisan (Province de Buenos Ayres) le 21 Octobre 1888.

8/ l'acte de naissance de Grégoire Alexis Jamygnabony
né à Almisan (Province de Buenos Ayres) le 22 Juillet 1892.

(app' 3 motifs en
interlocutoires et
21 Octobre Soudrangi)

[Signature] *[Signature]*

938 Enregistré à S-T PALAIS 10

OFFICE janvier 1893 F 13

Reçu pour 37 m. 1/2, x 1/2

offici
mat
mud

Delg

et tout les actes de naissances sont transcrits sur les
registres de l'état civil d'Als de l'année mil neuf cent.
dernement tous les huit actes ci-dessus désignés
rectifiés en ce sens: que le nom du père
"Jaimeyribert" sera remplacé par celui de
Jaimeyribert qui est son véritable nom.
Ordonne que le présent jugement sera transcrit
en entier sur les deux registres des naissances
de la commune d'Als pour l'année courante
que mention en sera faite en marge des huit
~~actes~~ actes de naissances rectifiés, tant sur les
doubles de la Mairie que sur ceux du Greffe
de ce Tribunal; desquels actes il ne pourra
plus désormais être délivrés copies ou extraits
qu'avec la mention des présentes rectifications
à peine de tous dépens et dommages intérêts.
Lequel a la charge de la présente notification
Aven jugé et prononcé en audience publique
au Palais de Justice à Saint Palais, le vingt
deux Décembre mil neuf cent quatre
Siants: M. M. Ribes, Président, Mazoyer
et Sartreon juges;

En présence de M. Gachet, Procureur de
la République, assisté de M. Huet, Greffier

Ribes

Deu

copie
6
Jaimeyribert
Sartreon

Reçu 22 X 1893